

Arrêté ministériel du 17 février 1947 nommant les membres de la commission spéciale des maladies professionnelles

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	17 février 1947
Publication	Journal de Monaco du 20 février 1947 ^[1 p.3]
Thématiques	Pouvoir exécutif et Administration ; Sécurité au travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1947/02-17-L001252@1947.02.21>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 444 du 16 mai 1946 étendant aux maladies professionnelles la législation sur les accidents du travail.

Article 1er

Sont nommés membres de la commission spéciale des maladies professionnelles :

MM. le conseiller de gouvernement pour les travaux publics ;

le directeur des services sociaux ;

le directeur du service d'hygiène ;

l'inspecteur du travail ;

le directeur de l'hôpital ;

l'inspecteur des pharmacies ;

et un représentant du conseil de l'ordre des médecins ;

un représentant de la fédération patronale ;

un représentant de l'union des syndicats ;

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 20 février 1947

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1947/Journal-4662>